

ET

2.

Nom :

Prénom :

Domicile :

Etat civil :

Raison sociale, Siège social, BCE :

ci-après dénommé(e)(s) « L'acquéreur », solidairement et indivisiblement tenu(e)(s), ici représenté(e)(s)

par , agissant en qualité de Mandataire, et à défaut, de Porte-fort,

Le vendeur et l'acquéreur sont aussi appelés ci-dessous « parties ».

Le vendeur certifie lui-même ou par mandataire être propriétaire du bien vendu et jouir des pouvoirs requis pour en disposer.

Le porte-fort du vendeur déclare que le(s) titulaire(s) du droit de propriété est (sont) la (les) personne(s) reprise(s) sous la dénomination vendeur, dont il promet l'engagement ou la ratification, et, à défaut, son engagement personnel.

Le porte-fort de l'Acquéreur promet l'engagement ou la ratification de ce dernier, et, à défaut, son engagement personnel.

